

RENCONTRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité de parents du 1^{er} décembre 2020, à 19 h 30, à distance, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
Comité EHDAA	Geneviève Dubé	
Académie les Estacades	Denis Boudreault	
Collège de l'Horizon	Michèle Brûlé	Catherine Bégin
École alternative Freinet de Trois-Rivières	Jean-Michel Hamelin	
École Ami-Joie-et-des-Grès		Mélanie Blouin
École aux Deux-Étangs	Stéphanie Céré	
École Belle-Vallée	Ménaïk Bleau	
École Cardinal-Roy	Mélanie Morin-Lahiton	
École Chavigny	Julie Saulnier	
École Curé-Chamberland	Mélanie Paquette	
École de la Solidarité	Kim Lauriault	
École de la Source	Jessika Robinson	
École de l'Envolée	Peggy Milette	
École de musique Jacques-Héту	Catherine Lampron	
École des Bâtisseurs	Véronique Angers	
École du Bois-Joli	Claudia Dupont	
École du Versant-de-la-Batiscaan	Patricia Bertrand	
École intégrée des Forges	Marie-Pierre Paquin-Boutin	
École Jacques-Buteux	Patrick Wanko	
École Laviolette		Julie Pellerin
École le Tremplin	Julie Marceau	
École les Terrasses	Nowai Max Monemou	
École Louis-de-France	Georges Cantave	
École Madeleine-De Verchères	Hugo-Pierre Bellemare	
École Marguerite-Bourgeois	Marilyne Houle-Charrette	
École Marie-Leneuf	Lyne Rousseau	David Turcotte

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
École Mond'Ami	Tommy Dugas	
École Notre-Dame-du-Rosaire	Audrey Allard	
École primaire de Louiseville	David Lafrance	
EPEI – Secteur centre		Maxime Laroche
EPEI – Secteur-Est	Valérie Lupien	
École Saint-François-d'Assise	Julie Caron	
École Saint-Paul	Mireille Cloutier	
École Saint-Pie-X	Catherine Gosselin	

ABSENCES

Établissement
École de Pointe-du-Lac
École de Yamachiche-Saint-Léon
École des Champs-et-Marées
École Dollard
École primaire de l'Académie-Sportive
École Richelieu
École Sainte-Thérèse
École Saint-Philippe
École secondaire des Pionniers
École secondaire l'Escale

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Denis Boudreault, président, souhaite la bienvenue à tous les représentants et les remercie de leur présence.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Accueil des nouveaux représentants, discussion sur le déroulement des rencontres et code de bonne conduite
5. Visite de M. Jacques Moore, directeur adjoint des Services éducatifs

- 5.1 Bilan du plan d'action 2019-2020 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école
- 5.2 Questions
6. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 juin 2020 et du 3 novembre 2020
7. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020
8. Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire 2021-2022
9. Mot du président et correspondance
10. Suivi du comité calendrier et du comité Règles de régie interne
11. Sujets pour la rencontre d'information du 12 janvier
12. Rapports
 - 12.1 du trésorier
 - 12.2 d'un administrateur du CA
 - 12.3 de la responsable du Comité EHDAA
 - 12.4 du responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>
 - 12.5 du délégué de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
 - 12.6 d'un représentant sur un de nos comités
- 13 Paroles aux représentants des écoles — Discussions
- 14 Affaires nouvelles
 - 14.1 Comité service de garde
 - 14.2 Critères pour la nomination des directions d'école
- 15 Levée de l'assemblée

CP-011220-01 IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE CÉRÉ

Que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ACCUEIL DES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS, DISCUSSION SUR LE DÉROULEMENT DES RENCONTRES ET CODE DE BONNE CONDUITE

Monsieur Denis Boudreault présente les différents documents aux membres du comité de parents et explique le code de bonne conduite numérique. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité de parents.

Il présente le document de composition du comité de parents :

- Il est composé d'un représentant de chaque école
- Il est composé également d'un membre du CCEHDAA

Il présente également les différentes actions qui doivent être accomplies par le comité de parents. Par le passé, plusieurs de ces actions n'étaient pas accomplies par le comité et il souhaite remédier à la situation cette année.

Il présente les différentes consultations que le comité de parents doit effectuer auprès de ses membres.

Il souligne qu'il peut arriver que les rencontres du comité de parents soient plus nombreuses que les rencontres des conseils d'établissement, c'est plus fréquent au niveau primaire que secondaire. Il suggère aux membres de demander aux directions d'école les courriels des membres du conseil d'établissement pour faciliter la communication entre les membres.

Il présente les rôles et responsabilités des membres du comité de parents :

- Représenter les personnes pour lesquelles ils ont été élus;
- Être en mode écoute, question ou proposition ou encore en mode solution ou décision;
- Les décisions du comité de parents doivent être en accord avec le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves;
- Aptitudes et compétences :
 - Être présent;
 - Lire et annoter la documentation fournie;
 - Consulter les personnes que vous représentez;
 - Respect, communication et écoute active.

Il présente les bonnes habitudes lors des rencontres virtuelles :

- Choisir un lieu adéquat pour la rencontre;
- Avoir lu les documents pour la rencontre;
- Éteindre ou fermer les appareils cellulaires;
- S'assurer de se connecter à l'avance;
- Lever la main pour parler;
- Utiliser le clavardage pour poser des questions;
- Dans un souci d'efficacité et de respect de l'horaire, le nombre d'interventions peut être quelques fois limité :
 - Le président a pour objectif de respecter le temps alloué aux rencontres;
 - Il veut également permettre à tous de s'exprimer lors des rencontres afin de clarifier certains points.

5. VISITE DE MONSIEUR JACQUES MOORE DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES ÉDUCATIFS

Monsieur Moore se présente. Il est heureux de nous partager ce soir le bilan du plan d'action 2019-2020. Il stipule que chaque année, il bénéficie des échanges lors de cette rencontre avec le comité de parents.

5.1 Bilan du plan d'action 2019-2020 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école

2011-2012 : intervenant pivot dans les écoles, mais l'implication du personnel est primordiale pour intervenir lorsqu'il y a des interventions auprès des élèves.

Le plan d'action 2019-2020 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école est présenté et expliqué aux membres :

- Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy en était à sa **neuvième année** d'application de son plan d'action pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école.
- Les incidents d'intimidation ou de violences doivent toujours avoir un aspect pédagogique afin de s'assurer de faire grandir et progresser les élèves.
- Atelier dans les classes : interventions dans les classes avec certains thèmes adaptés aux différents niveaux des élèves.
- Les policiers font des animations dans les écoles secondaires.
- Actiontox fait des présentations en ce qui a trait aux drogues.
- Actions mises en place dans le cadre de ce plan de lutte : les directions doivent informer la Direction générale lorsqu'un incident d'intimidation ou de violence se produit dans leur école.
- Le document présenté au comité de parents se veut un bilan des interventions relatives à des actes d'intimidation et de violence rapportés pour la période de **septembre 2019 à juin 2020. Il faut tenir compte de la crise sanitaire actuelle dans l'analyse de ce bilan.**
- Monsieur Moore présente les interventions rapportées pour l'année 2019-2020 tant au primaire qu'au secondaire. Depuis 2016, il y a une tendance à la baisse au niveau des interventions.
- Les deux formes d'intimidation ou de violence les plus souvent rapportées sont la violence physique et la violence verbale.
- Le rapport fait état de l'utilisation de la suspension des élèves à la suite à des incidents d'intimidation ou de violence. La plupart des suspensions a une durée d'une journée ou moins. Le retour à l'école est primordial dans ces situations.

Constats spécifiques :

- Les parents ont été contactés dans 100 % des situations d'intimidation ou de violence.
- Le ratio garçon/fille reste sensiblement le même d'année en année.
- La cyberintimidation ne représente pas ce qui se passe sur Internet présentement et cela fait partie des mesures mises en place pour le plan d'action de l'année en cours.
- La « citoyenneté numérique » est maintenant enseignée en collaboration avec l'AVSEC et le Centre de services scolaire.
- Une diminution des situations impliquant les élèves vulnérables a été constatée cette année.
- Le facteur humain est important dans le nombre d'incidents rapportés, l'intervenant pivot compte beaucoup dans la manière dont les interventions ont été faites.
- 75-80 % des intervenants pivots sont présents de façon continue dans les milieux. Ce qui permet de mettre en place plusieurs mesures.

5.2 Questions des membres du comité de parents

- Est-ce que les intervenants pivots travaillent avec des barèmes précis?

D'année en année, on travaille sur des mises en situation, des pratiques pour mieux les outiller pour intervenir. Le Centre de services scolaire souhaite uniformiser les pratiques dans les différents milieux.

- Quel est le rôle du protecteur de l'élève?

Le protecteur de l'élève s'assure que les droits des enfants sont respectés. Il regarde les situations et émet des recommandations. Présentement, monsieur Guy Aublet est le protecteur de l'élève pour le Centre de services scolaire.

- Façon d'évaluer l'efficacité du plan : comment est évalué le volet qualitatif?

Les rencontres avec les intervenants nourrissent le plan d'action contre l'intimidation et la violence. Les rencontres avec les intervenants, dont le comité de parents et les directions d'école, permettent également à monsieur Moore de soulever les problèmes grâce aux différents points apportés par chacun des intervenants.

Le plan de lutte contre l'intimidation établi par chacune des écoles permet de bonifier le plan du Centre de services scolaire. Les écoles ont l'obligation de transmettre les informations sur la violence et l'intimidation aux parents.

Un regroupement des quatre CSS de la région permet de collaborer et d'échanger les bonnes pratiques dans chacun des milieux.

- En tant que parent, est-ce qu'il y a quelque chose qu'on peut faire pour recenser ces incidents?

Les parents ont un rôle important quant à l'analyse de la situation de chaque école. Les parents peuvent contribuer à l'analyse des incidents dans leur école et mettre des solutions en place pour améliorer la situation.

- Plan d'action contre la violence indirecte?

Ce sujet est abordé avec les jeunes dans les rencontres des 5^e et 6^e années. Ce programme est pointu et il est utilisé quand une problématique ciblée survient. Les intervenants pivots peuvent bénéficier de l'aide de monsieur Moore dans ces situations. On doit faire de la prévention dans la cour d'école. Il y a de la formation sur comment régler ce genre de situation dans la cour d'école.

- Est-ce qu'il y a des incidents d'intimidation impliquant des professeurs?

Des interventions ont été rapportées l'an dernier concernant des élèves ayant fait de l'intimidation envers les adultes. On travaille activement sur ces interventions.

- Si un enseignant a des intentions abusives envers un enfant, que doit-on faire?

On doit aller voir la direction. Si la réponse de la direction n'est pas suffisante, on doit faire appel au protecteur de l'élève.

- Si un élève pose des gestes de violences et que le parent ne veut pas s'en occuper que font les intervenants?

On s'assure de collaborer avec le parent et on signale habituellement à la DPJ si rien n'est fait.

Dès janvier, les chauffeurs d'autobus vont suivre une formation pour contrer la violence et l'intimidation.

- Un élève qui est en cinquième année et qui l'année suivante s'en va au présecondaire ne bénéficie pas des ateliers de la sixième année. Serait-il possible que ces élèves aient accès à ces formations?

Il serait trop difficile de faire faire les formations à ces élèves. Cependant les élèves en présecondaire ont également des formations offertes et adaptées à leur niveau. L'intervenant pivot doit intervenir, mais également former les intervenants dans les écoles. De la formation est également dispensée au niveau de la gestion de classe.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 2 JUIN 2020 ET DU 3 NOVEMBRE 2020

CP-011220-02 IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CP-011220-03 IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE ANGERS

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

Le document d'analyse du plomb dans l'eau est présenté aux membres du comité de parents.

8. CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE 2021-2022

Aucun commentaire pour le retour de consultation.

9. MOT DU PRÉSIDENT ET CORRESPONDANCE

Sondage publicisé sur notre page Facebook. Les membres sont invités à répondre au sondage.

Des capsules et des fiches sont régulièrement ajoutées sur le site du Centre de services scolaire en lien avec la formation obligatoire de la Loi de l'instruction publique.

La formation est obligatoire et nous devons tous la suivre. Chacun, en tant que parent, doit s'informer et s'outiller afin de bien jouer son rôle.

10. SUIVI DU COMITÉ CALENDRIER ET DU COMITÉ RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

COMITÉ CALENDRIER

Le comité calendrier ne s'est pas encore rencontré.

COMITÉ RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Le comité des règles de régie interne se rencontrera le 14 janvier prochain. Les membres du comité ont comme objectif de lire le document d'ici la prochaine rencontre. Une première version ou proposition sera fournie au comité de parents en février ou en mars.

11. SUJETS POUR LA RENCONTRE D'INFORMATION DU 12 JANVIER 2021

Sujets proposés :

- Comment favoriser l'implication des parents;
- Comment s'assurer de couvrir les différentes responsabilités du comité de parents;
- Formation obligatoire de la LIP, échange sur le soutien et le temps à investir pour faire la formation.

Les documents seront envoyés deux jours avant la rencontre du 12 janvier.

12. RAPPORTS

12.1 du trésorier

Le formulaire de remboursement des frais est disponible sur Teams.

Les réclamations pour les différentes rencontres peuvent être envoyées au trésorier par le biais du formulaire.

Les frais de gardiennage peuvent être réclamés pour les rencontres en virtuelles, cette modalité est en accord avec nos Règles de régie interne.

a) Frais de la rencontre du 6 octobre : 286,72 \$

- 36 présences
- 8 réclamations

Frais de kilométre : 166,72 \$
Frais de gardiennage : 120 \$

- b) Frais de la rencontre du 3 novembre : 20 \$
- 38 présences
 - 1 réclamation

Frais de kilométre : 0 \$
Frais de gardiennage : 20 \$

- Solde au compte : 3 772,35 \$

12.2 d'un parent au CA

a. Décisions

- Modification au calendrier scolaire 2020 – 2021 : la proposition des enseignants a été retenue par le CA.
- Renouvellement de l'Entente de développement culturel pour 2021-2023 : 15 k\$ par année par le CSS pour les 3 prochaines années.

L'objectif est de développer une offre culturelle :

- Qui favorise une vitalité culturelle durable sur tout le territoire
- Qui suscite l'implication et l'engagement de tous, à Trois-Rivières
- Qui permet aux individus et aux organisations de développer leur pouvoir d'agir
- En fonction des besoins réels des individus, sans restriction

Une lettre de Cultur3R a été transmise aux membres du comité de parents

- Désignation d'un représentant du CSS au conseil d'administration du Cégep de Trois-Rivières : M. Luc Galvani.
- Projet de persévérance scolaire avec Desjardins. 150 000 \$ par année sur 3 ans :
 - 70 000 \$ pour soutenir des projets en lien avec les besoins exprimés des écoles situées sur le territoire de la ville de Trois-Rivières;
 - 55 000 \$ pour le projet « Réussite scolaire des enfants en situation de pauvreté de la 3^e à la 6^e année » en collaboration avec COMSEP;
 - 25 000 \$ pour soutenir des projets en lien avec les besoins exprimés des écoles situées sur le territoire de la MRC des Chenaux;
 - Descriptions des projets COMSEP et écoles attachées.

b. Information

- Le rapport du protecteur de l'élève a été déposé.

12.3 de la responsable du comité EHDA

La première rencontre a eu lieu le 26 novembre, il n'y a pas de rapport à faire pour cette fois-ci.

12.4 du responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>

- Quelques publications ont été relayées sur la page dans le dernier mois.
- Le nom du groupe a été changé pour montrer le changement de Commission scolaire vers le Centre de services scolaire.

12.5 d'un délégué de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

- Vous trouverez [en cliquant ici le CG Express](#) faisant suite à l'Assemblée générale annuelle et au Conseil général virtuel des 20 et 21 novembre 2020.
- Vous trouverez également les pièces jointes mentionnées dans le CG Express en cliquant sur les liens suivants :
 - [Extrait du PPT — Mise en œuvre de la planification stratégique et résultats de la consultation sur le budget des comités de parents](#)
 - [Résultats du sondage de novembre 2020](#) en lien avec la pandémie. [Cliquez ici pour un sommaire des résultats.](#)
- L'Assemblée générale du 20 novembre 2020 a traité principalement des modifications aux règlements généraux. Plusieurs questions et échanges ont été nécessaires afin d'adopter ceux-ci. Un point a principalement amené certains délégués à demander que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal. (Article 1.4)
- Ancien texte : « Les comités de parents de chaque commission scolaire du Québec sont membres de la Fédération. Si un comité de parents désire s'en retirer, il doit en aviser la Fédération par résolution officielle; son retrait devient effectif à la réception de la résolution par la Fédération. La même procédure s'applique pour la réintégration, et ceci, aux conditions fixées par la Fédération. »
- Nouveau texte : « Les comités de parents de chaque Centre de services scolaire du Québec sont membres de la Fédération. Si un comité de parents désire s'en retirer, le Président de la Fédération est invité à une séance du comité dans le but de répondre aux questions et aux préoccupations des membres. Le comité de parents doit ensuite aviser la Fédération par résolution officielle de sa décision. Son retrait devient effectif à la réception de la résolution par la Fédération. La même procédure s'applique pour la réintégration, et ceci, aux conditions fixées par la Fédération. »

12.6 d'un représentant sur un de nos comités

Comité culturel

- Pas de rencontre du comité culturel, le membre parent n'a pas encore été contacté par le comité.

Comité transport

- Rencontre le 1^{er} décembre 2020 :
 - Les autobus électriques seront testés de nouveau en janvier.
 - Les chauffeurs seront formés contre l'intimidation, la violence et les premiers soins.
 - La mascotte Bubus fait des capsules pour faire de la prévention auprès des élèves.
- Prochaine rencontre le 17 février

CP-011220-04 IL EST PROPOSÉ PAR JULIE SAULNIER

Que les rapports soient adoptés en bloc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES

Amélioration des cours d'école : on aimerait connaître les expériences des différentes écoles qui l'ont vécu.

L'école du Versant-de-la-Batiscan a fait des réaménagements pour le préscolaire.

Les modules coûtent cher, le budget doit être prévu en conséquence.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. Comité service de garde

La consultation pour les services de garde n'a jamais été faite.
Il serait intéressant de former un comité consultatif sur les services de garde.

Les personnes intéressées formeront le comité service de garde :

- Ménaïk Bleau
- Stéphanie Céré
- Kim Lauriault

Le comité se penchera sur les différents enjeux des services de garde et nous reviendra à la prochaine rencontre.

14.2. Critères pour la nomination des directions d'école

Chaque année, chaque conseil d'établissement transmet au Centre de services scolaire ses critères pour la nomination des directions d'école.

Le Centre de services scolaire fournit un document et la décision n'est pas toujours facile à faire.

Le document transmis aux conseils d'établissement ne vient pas avec l'explication de ce à quoi le Centre de services scolaire s'attend.

Les affectations des directeurs d'écoles seront faites en accord avec les souhaits du conseil d'établissement.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-011220-05 IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN QUE LA SÉANCE SOIT LEVÉE À 22 H 02.

La prochaine séance se tiendra le 2 février 2020 à 19 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Président



Secrétaire